

Procès Verbal : Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 8 décembre 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents : MM. et Mmes A. Debeugny, F. Debeugny, B. Deleau, C. Denizart, C. Dumortier, J-P Huet, P. Le Guellec.

Etaient excusés : MM B. Cavet, X. Hein.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 20 h 55 sous la présidence de M. François Debeugny.

M. Patrick Le Guellec est désigné secrétaire de séance.

Communication du Maire

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 5 janvier 2024 à 20 h 45 à la mairie.
- La commune d'Heilly invite le conseil à un concert de Noël le vendredi 15 décembre.
- La mairie sera fermée du 23 décembre 2023 au 2 janvier 2024.

Travaux des commissions :

Administration générale, finances, éducation

- M. le Maire présente la demande de subvention de l'association Cachy Animation. Le CM décide (7 pour) de verser une subvention de 400 € à l'association pour l'année 2023.
- Lors du conseil d'école du 13 novembre 2023 les points suivants ont été abordés : présentation des parents nouvellement élus, la fusion des conseils d'école, les effectifs, les projets des classes, le projet d'école, le PPMS, le règlement intérieur, les coopératives des deux écoles et les travaux.
- M. le Maire informe le CM qu'une vente entre la commune et Madame Verhille a eu lieu le 1^{er} décembre à l'étude de Maître Nathalie Ruin. Cela concerne l'acquisition d'une bande de terrain de 3 mètres le long de la rue du Lieutenant Thompson, pour un coût de 2556 €.
- L'Association Intercommunale des Maires et Elus du Val de Somme remercie la commune pour le versement du don effectué lors de l'opération Solidarité Ukraine 2023.
- Le SISCO se réunira le 18 décembre 2023 à 20h30.
- Une réunion de la commission de révision des listes électorales aura lieu le 22 décembre 2023 à 19h30 à la Mairie.
- Monsieur le Maire explique que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme organise une opération « Plantation de végétaux » pour compenser une partie de ses émissions de dioxyde de carbone. La commune fait partie des 63 projets retenus par la FDE. Une convention a pour objet de préciser les dispositions prévues et de formaliser les engagements souscrits par la commune en contrepartie de la fourniture de végétaux par la Fédération. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (7 pour), d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Commission Communale d'Actions Sociales

- Les colis des aînés seront distribués le samedi 16 décembre par les membres de la CCAS.
- La soirée du Beaujolais nouveau a permis de récolter la somme de 60,95 €.

- Le Syndicat Intercommunal des Alençons se réunira le 13 décembre 2023, à 18h30, à l'Espace séminaire des Alençons.

Communication, Relation, Loisirs

- M. Le Guellec propose que l'illustration des cartes de vœux soit confiée aux enfants de l'école.
- La cérémonie des vœux 2024 aura lieu le dimanche 7 janvier, à 18h, à la salle des fêtes. Les invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres pendant les vacances.

Environnement, Cadre de vie

- Le montage des décorations de Noël a eu lieu le 5 décembre et les nouvelles décorations qui ont été réceptionnées seront installées le 12 décembre.
- Mme Dumortier et Mme Denizart sont allées à la remise des prix du concours 2023 des Villes et Villages Fleuris de la Somme, le mardi 5 décembre à Albert ; et le mercredi 6 décembre à Mégaçité pour la remise des prix Villes et Villages Fleuris de la région Hauts-de-France. La commune a reçu le « Prix coup de cœur du jury » pour la promotion remarquable du label et le maintien du label « 1 fleur » avec ses félicitations.

Urbanisme

- Les travaux sur le réseau d'éclairage public ainsi que le passage aux leds sont toujours en cours.
- M. le Maire présente la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Il est demandé de se prononcer avant le 31 décembre 2023. Le CM décide de ne pas délibérer sur un zonage, étant donné les délais trop courts. Par ailleurs il constate un manque d'informations sur le sujet.

Biens communaux, Travaux

- M. le Maire informe le CM de la mise en place de compteurs communicants dans les différents bâtiments communaux, ainsi que pour l'éclairage public.

Communauté de Communes du Val de Somme

- M. le Maire présente le rapport du Président de la Communauté de Communes du Val de Somme 2022 sur l'assainissement non collectif. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire,

François Debeugny

Patrick Le Guellec